



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à communication

2050 50°

DPSPSE/Département Santé Environnement

01-2024

1. OBJET DE L'APPEL A COMMUNICATION

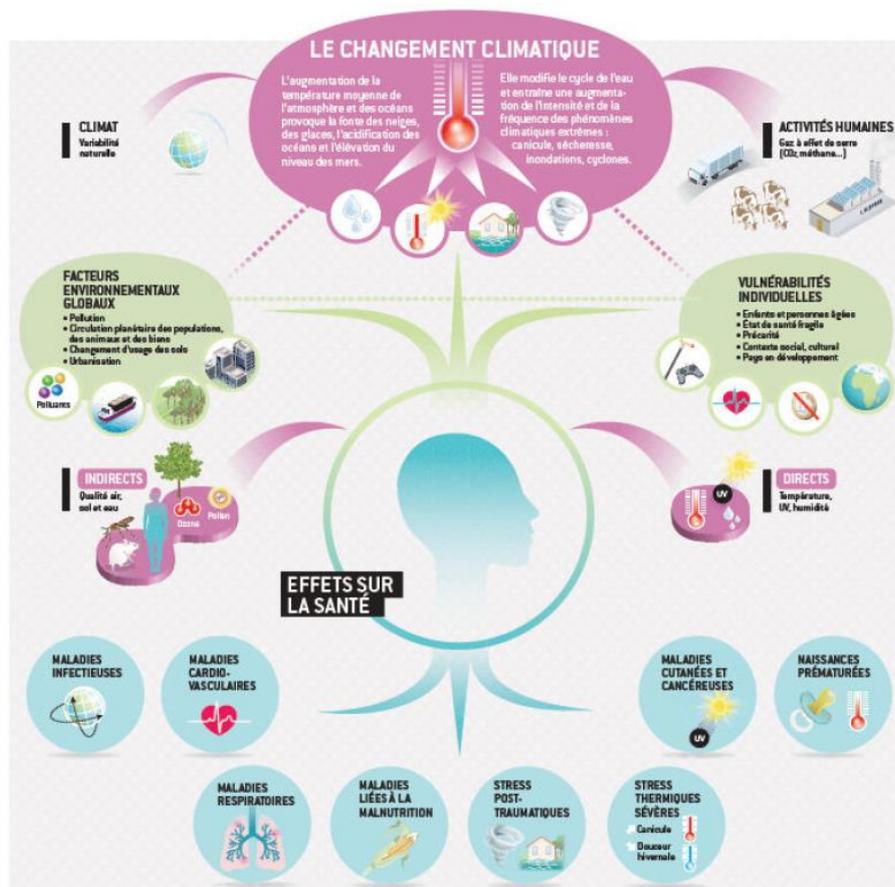
La Région Grand Est, avec l'Agence Régionale de Santé et la Fédération Hospitalière de France, organisent, le 15 mars 2024, une journée de prospective au cours de laquelle les acteurs de la santé du Grand Est seront invités à témoigner de leurs démarches d'adaptation aux changements climatiques, notamment pour anticiper ce que les fortes chaleurs impliqueront sur la santé des habitants mais aussi sur le fonctionnement du système de soins.

Cet appel à communication vise à identifier et sélectionner et valoriser des projets qui permettront d'illustrer concrètement des démarches probantes et inspirantes d'adaptation aux changements climatiques mises en œuvre en Grand Est, qui seront présentées à l'occasion de cet événement.

2. ELEMENTS DE CADRAGE DU THEME DE L'APPEL A COMMUNICATION : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTE

Le **changement climatique** a des effets sur la biodiversité, l'économie, la vie des populations, mais aussi sur la santé humaine. Les risques sanitaires sont liés à de nombreux facteurs : la zone géographique touchée, la nature de l'évènement climatique, l'association d'autres paramètres comme la pollution de l'air ou les usages des sols, l'état de santé des individus, leur âge, leur contexte socio-économique ou culturel... Les impacts différenciés du dérèglement climatique créent ainsi des inégalités climatiques qui viennent renforcer des inégalités sociales déjà existantes.

Figure 1: Quels impacts du changement climatique sur notre Santé? INSERM - Source : Pierrefixe, 2015. Permission de © Inserm/Didapix-J.Patouche



L'impact du climat concerne un large spectre de pathologies : respiratoires et allergiques, infectieuses, cardiovasculaires, cutanées, cancéreuses, nutritionnelles, mentales. Les effets du climat peuvent être directs comme lors d'une exposition à une vague de chaleur ou aux ultraviolets. Cependant son action est le plus souvent indirecte.

La plupart des pathologies concernées sont fréquentes dans la population et ont de multiples causes. Il est donc difficile d'évaluer la part des facteurs climatiques sur le risque sanitaire. C'est un des enjeux majeurs de la recherche climat/santé.

➤ **ATTÉNUATION ET ADAPTATION : deux approches complémentaires de lutte contre le changement climatique**

Comment pouvons-nous agir ?

Pour limiter les effets du changement climatique, il est crucial de s'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES), c'est ce qu'on appelle l'**atténuation**.

Cependant, compte tenu de l'inertie climatique et de la grande durée de vie des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère, l'augmentation des températures d'ici à la fin du siècle est inévitable et toutes les régions du monde sont concernées. L'**adaptation** au changement climatique est donc nécessaire pour en limiter les conséquences sur les activités socio-économiques et sur la nature. L'adaptation a pour objectifs d'anticiper les impacts du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

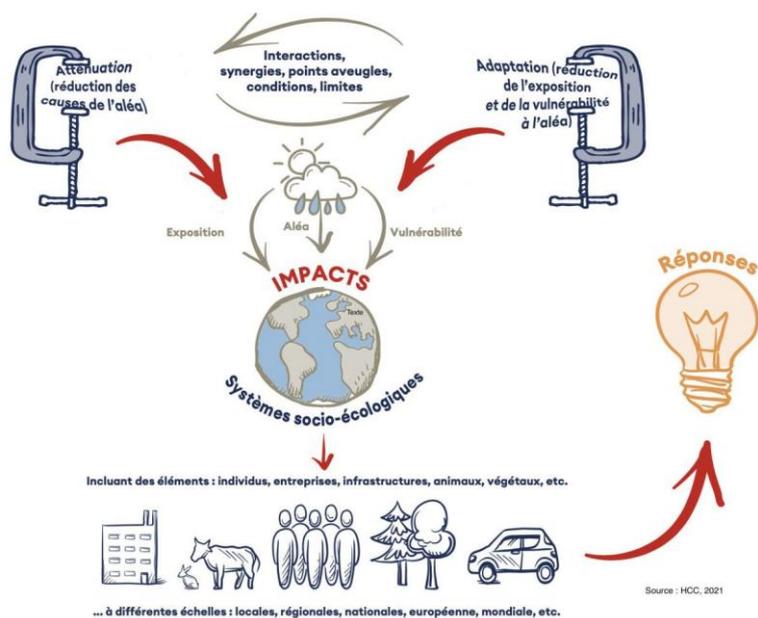


Figure 2: Changement climatique Comment pouvons-nous agir? - Source HCC, 2021

➤ **L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU SERVICE D'UNE SANTE DURABLE ET RESILIENTE**

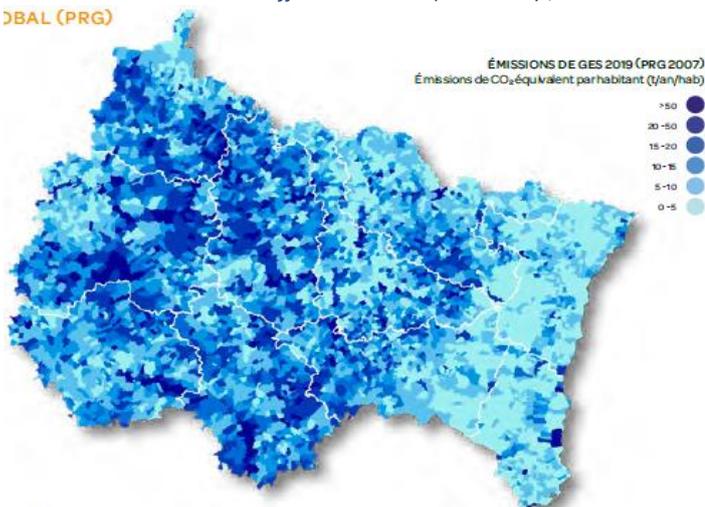
Le changement climatique est devenu, au cours de ces dernières années, une préoccupation majeure. Si les politiques d'atténuation ont longtemps dominé le débat, l'adaptation aux effets du changement climatique est devenue une nécessité, compte tenu de l'ampleur et de la vitesse du réchauffement. Cela nécessite une intégration du changement climatique dans les processus de prise de décision.

En janvier 2019, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a publié le second Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2), qui succède au premier plan paru en 2011. Le PNACC 2 a pour objectif de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus. Il intègre notamment certains apports de la COP21 et de l'Accord de Paris pour le Climat.

Un observatoire national des effets du réchauffement climatique a été créé. Un PNACC 3 est en cours de préparation et formera l'une des briques de la future "Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat" (SFEC) qui sera formalisée à l'horizon 2024.

Figure 5 : Émissions de gaz à effets de serre en 2019 selon le Pouvoir de Réchauffement Global (Grand Est) ; Sources : ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, [DBAL \(PRG\)](https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-de-qualite-de-lair-en-grand-est)
<https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-de-qualite-de-lair-en-grand-est>

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) est un indicateur qui a été défini afin de déterminer l'impact relatif des gaz à effet de serre (GES) sur le réchauffement climatique. Il s'exprime en équivalent dioxyde de carbone (CO_{2e}). Son calcul prend en compte le CO₂, le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés.



Éléments de définition de l'adaptation au changement climatique :

La vocation de l'adaptation est d'anticiper et de réduire les conséquences du changement climatique sur les systèmes naturels et la société. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. L'adaptation vient en plus et non à la place de la réduction des émissions de gaz à effet de serre : atténuation et adaptation doivent être complémentaires et menées en cohérence.

On distingue l'adaptation par ajustement (mesures d'adaptation destinées essentiellement à conserver l'essence et l'intégrité d'un système ou d'un processus à une échelle donnée) et l'adaptation par transformation (qui modifie les attributs fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses conséquences).

Vulnérabilité du Grand Est face au changement climatique

En Grand Est, les conséquences du changement climatique sont déjà là. 2022 aura été une des illustrations de ce qui pourrait devenir la norme : records de douceur durant l'hiver ; température moyenne supérieure de 3,5 °C aux normales saisonnières ; records de sécheresse des sols fin juillet, et 2023 pourrait s'avérer plus marquée encore par ce changement

Les vagues de chaleur d'une durée de 10 jours en moyenne pourraient passer à 32 jours par an d'ici 2050, et les journées estivales de 31 à 52 jours. Les précipitations auront un volume équivalent, mais nous serons face à de grandes incertitudes, avec notamment une variabilité saisonnière importante et une augmentation des risques d'inondation.

En été, les bâtiments et espaces publics sont en surchauffe, ce qui représente une source d'inconfort thermique et de risques sanitaires accrus en ville. La mise en œuvre de solutions d'atténuation et d'adaptation est indispensable et urgente alors que notre territoire est d'ores et déjà impacté par ces changements.

[Plan d'adaptation au changement climatique 2023-2028, Région Grand Est](#)
[Les nouvelles projections climatiques de référence DRIAS 2020 pour la métropole](#)

3. MODALITES DE CANDIDATURE

➤ **A qui est destiné cet appel à communication ?**

Cet appel à communication s'adresse aux établissements de santé, établissements médico-sociaux, collectivités et aménageurs, architectes et entreprises, CTEES ... mettant en œuvre des actions et projets d'adaptation au changement climatique dans le Grand Est.

La région Grand Est ainsi que les zones transfrontalières sont concernées.

➤ **Quelles actions d'adaptation au changement climatique peuvent entrer dans le cadre de cet appel à communication ?**

Les actions doivent être réalisées ou en cours de réalisation (les projets non lancés ne pourront pas être jugés recevables) et présenter, si possible, des résultats en termes d'adaptation au changement climatique mesurables.

Les actions doivent porter sur les bâtiments, les équipements, infrastructures et aménagements liés au secteur de la santé et l'organisation des soins et fonctionnement interne des structures. Elles peuvent relever de différentes approches et typologies définies par les communautés savantes sur le changement climatique.

Les actions devront porter sur l'adaptation aux fortes chaleurs.

Exemples de projets éligibles :

- Adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques pour un territoire résilient
- Préservation du patrimoine naturel et gestion des ressources dans un contexte de changement climatique
- Accompagnement de la collectivité et du secteur de la santé dans la transformation et l'adaptation au changement climatique (PCAET, TACCT, Etc.)
- Les projets pourront aborder une diversité de types d'impacts du changement climatique : ressource en eau, îlots de chaleur, risques inondation, érosion, impact sur la biodiversité, etc.
- Gestion d'un nouveau risque sanitaire
- Management des équipes, organisation interne
- ...

Seront privilégiées les solutions fondées sur la nature et les co-bénéfices sur le plan environnemental, économique et social ainsi que les mesures dites « sans regret », c'est-à-dire celles qui seront utiles et rentables quelle que soit l'amplitude du réchauffement climatique.

➤ **Quelles sont les actions d'adaptation au changement climatique qui ne peuvent pas entrer dans le cadre de cet appel à communication ?**

L'appel à communication n'a pas vocation à valoriser les actions qui s'avèreraient être dans le temps de la maladaptation, c'est-à-dire une « adaptation qui échoue à réduire la vulnérabilité, mais au contraire, l'accroît » (IPCC 2001: 990).

Exemple : la climatisation en zone urbaine peut être considérée comme une maladaptation puisque ces systèmes participent au phénomène d'îlot de chaleur urbain en rejetant de l'air chaud à l'extérieur, ce qui renforce le besoin de climatisation. Dans le même temps, la climatisation consomme de l'énergie et peut induire des rejets de gaz à effet de serre qui renforcent le changement climatique et par conséquent les vagues de chaleur estivales.

➤ **Sélection des communications retenues**

Les projets seront sélectionnés au regard de la pertinence et l'exemplarité de l'action, de l'efficacité des moyens déployés pour les mettre en place et de la reproductibilité à l'échelle Grand Est.

Les propositions doivent être concises et comporter une brève introduction situant le projet dans son contexte, une présentation de la méthode, des objectifs, des principaux résultats et la discussion. Au-delà des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration, les communications doivent introduire une analyse permettant d'en tirer des préconisations ou réflexions.

Le comité de sélection vous invite à mettre en avant :

- des éléments de présentation de contexte, de méthodes, d'objectifs, et en particulier d'analyse et de perspectives ;
- des éléments d'évaluation ;
- des éléments critiques sur la transversalité, le partenariat, le travail d'équipe, la complémentarité, la coopération entre services et le financement ;
- les liens / articulations éventuels avec les collectivités territoriales, élus, professionnels et usagers ;
- un projet bien étayé même non concluant mais dont le partage serait profitable.

Les communications retenues seront présentées lors de l'évènement 2050 50 ° qui aura lieu le 15 mars 2024 à Reims selon deux modalités possibles :

- **Une présentation de 15 minutes en présentiel, échanges avec la salle compris**
- **La diffusion d'une fiche « retex » présentant le projet : objectifs, modalités, moyens mis en œuvre, budget, ...**

Proposition de communication

A retourner par mail à ars-grandest-departement-environnement@ars.sante.fr

avant le 9 février 2024

« 2050 50° »

15 mars 2024 Centre des congrès de Reims

Nom et prénom de l'auteur :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autres auteurs :

Titre de la communication :

4 mots clefs :

Résumé en 400 mots maximum, en respectant la présentation suivante : *contexte – objectifs – méthode – moyens – résultats – discussion et analyse :*

Éléments de réussite pouvant être capitalisables dans d'autres structures :

Point(s) de discussion à débattre lors de la table ronde :

Références de publications, recherches, expériences pilotées en lien avec l'intervention proposée :

Illustrations (*plans, photographies...*) *facultatif*

Figure 1. Résilience face au changement climatique et durabilité environnementale des établissements de santé

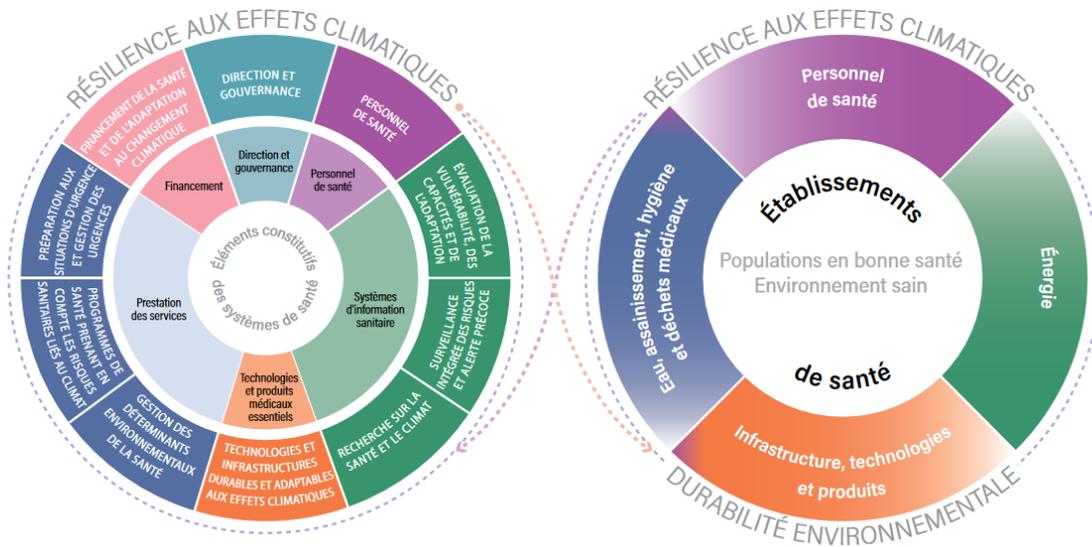


Figure 4. Cadre pour renforcer la résilience au climat et la durabilité environnementale des établissements de santé

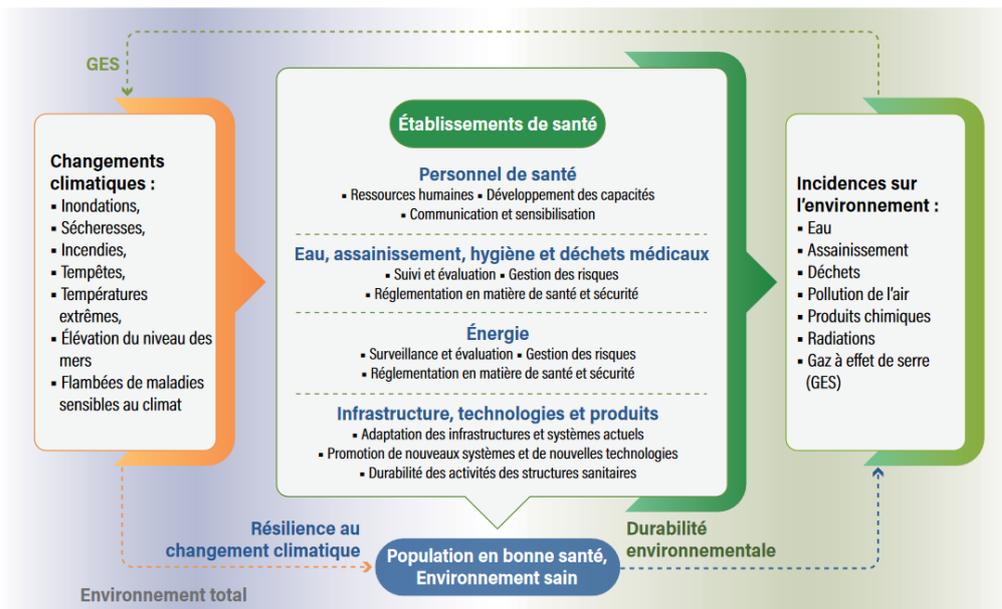


Figure 3 : « Établissements de santé résilients face au changement climatique et écologiquement viables, orientations de l'OMS », 2021

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Grand Est

La Région
Grand Est